

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2019 A 19 HEURES 30

Etaient présents : Roger DUSAUTOIR, Maire, Hervé BERTELOOT, Chantal BUISSON, Jean-Luc COURBOT, Audrey CREVECOEUR, Stéphane FREDERIC, Virginie SAINT-MACHIN, Didier SEIGRE et Claude VIEILLARD

Etaient absents : Christophe BEYAERT, excusé, qui a donné pouvoir à M. BERTELOOT
Thérèse HOUSSIN, excusée, qui a donné pouvoir à M. VIEILLARD
Marina LOBBEDEY, excusée, qui a donné pouvoir à Mme BUISSON
Marie-Laure FLANDRIN, excusée – Fabrice GUILBERT – Sylvie LEFEBVRE

Secrétaire élue : Audrey CREVECOEUR

Adoption du compte rendu de la réunion précédente
Adopté à l'unanimité

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire transmet à Mme SAINT-MACHIN les félicitations des représentants de l'Association des Parents d'Elèves pour avoir trouvé la solution au problème de stockage du matériel de l'école à la salle polyvalente ; Il tient pour sa part à adresser ses plus vifs remerciements à M. SEIGRE pour son investissement dans la réalisation des travaux. Il précise par ailleurs que Mme GHISKIER (association « Loisirs et Culture ») a fait part de son mécontentement de ne pas avoir été consultée sur cet aménagement qui va poser un problème lors de l'organisation des prochains galas de danse (absence de porte de communication entre la salle annexe et la réserve).

2019-13 – Location du logement de fonction – Renouvellement du contrat pour la période de septembre 2019 à août 2020

Comme chaque année, le loyer est révisé sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction et varie dans les mêmes proportions que la variation dudit indice entre celui dernier paru lors de l'entrée en jouissance (4ème trimestre 1992 – 1005) et celui dernier publié lors de la révision (4ème trimestre 2018 – 1703) soit un loyer égal à 439.15 €. A l'unanimité des voix, un avis favorable est émis pour le renouvellement du contrat de M. et Mme COURBOT avec un loyer mensuel arrondi à 440 €.

2019-14 – Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat et la maintenance des défibrillateurs pour la commune – Adhésion de la commune

La CAPSO propose aux communes de constituer un groupement de commandes pour l'acquisition de défibrillateurs et leur maintenance.

La commune dispose déjà de 2 appareils mais cela pourrait être intéressant pour la maintenance, le coût actuel s'élevant à 573.30 € par an.

Les principales dispositions de la convention soumise à l'aval des élus :

- la commune de SERQUES est désignée comme coordonnatrice du groupement dont les modalités d'organisation sont déterminées dans une convention constitutive. A ce titre, elle a en charge, avec l'appui des services communautaires, de recenser les besoins des communes adhérentes, de rédiger le dossier de consultation des entreprises et de procéder aux opérations de passation du marché ;
- les membres de la commission d'appel d'offre du groupement de commandes seront convoqués en temps voulu pour retenir le prestataire ;
- l'exécution du marché reste à la charge de chaque commune (commande, réception des produits, facturation) ;
- la date effective de mise en œuvre est fixée à janvier 2020.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal décide

- d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes ainsi que la convention constitutive du groupement désignant la commune de SERQUES coordonnatrice,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention et le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

2019-15 – Collecte incitative des papiers et des cartons dans le cadre d'un projet d'économie circulaire – Convention pour installation d'une borne

La Communauté d'Agglomération du Pays de SAINT-OMER propose de développer sur son territoire un dispositif de collecte incitative des papiers/cartons promu par différentes associations labellisées.

En développant et en consolidant ces circuits d'approvisionnement vers l'industrie papetière locale, elle affirme ainsi sa volonté de valoriser localement les papiers/cartons de son territoire et tendre vers un recyclage optimal.

Avec ce nouveau modèle de valorisation de la filière papier/carton, elle initie un projet expérimental de mise en place d'une boucle locale d'économie circulaire allant bien au-delà de la problématique des déchets.

D'ici à 2021, une borne sera installée à côté de chaque cuboverre.

Les papiers/cartons collectés seraient exclusivement et directement acheminés auprès des papeteries du territoire. Les recettes générées par la vente des papiers/cartons collectés seraient reversées auprès des associations (déduction faite du coût de collecte facturé par la CAPSO) ce qui décrit ainsi la démarche d'incitation positive.

M. le Maire propose de répondre favorablement à cette demande et d'associer dans un premier temps à cette démarche, en accord avec le Directeur, la coopérative de l'Ecole Jules Ferry.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, émet un avis favorable sur la mise en place de ce dispositif et autorise le Maire à signer la convention tripartite (commune – coopérative scolaire – CAPSO).

2019-16 – ALSH Intercommunal de HOULLE – MENTQUE-NORTBECOURT – MORINGHEM et MOULLE – Bilan financier de l'année 2018 – Participation financière des communes partenaires

M. le Maire présente le bilan financier de l'Accueil de Loisirs Intercommunal qui s'est déroulé pendant les vacances de l'année 2018, exception faite de celles de Noël :

- déduction faite des participations de la CAF de CALAIS, reste à la charge des 4 communes une somme de 15 596.24 € ;
- les états statistiques font état d'un nombre total d'heures de présence égal à 13 008 h soit un coût horaire de 1.1990 € par enfant ;
- les enfants domiciliés à MENTQUE-NORTBECOURT ont totalisé 270 h de présence, ceux de MORINGHEM 701 h et ceux de MOULLE 3 786 h.

Par ailleurs, comme cela a été convenu, le coût relatif aux enfants de l'extérieur présents en 2018, soit 3 394 h, est réparti au prorata du taux de présence pour chacune des 4 communes.

Compte tenu de ce qui précède, les sommes dues par les communes de MENTQUE-NORTBECOURT, MORINGHEM et MOULLE s'élèvent respectivement à 438.08 €, 1 137.16 € et 6 141.94 €.

Ce bilan financier ainsi que le montant des participations à réclamer aux communes partenaires sont entérinés à l'unanimité des voix et le Maire autorisé à émettre les titres de recettes correspondants.

M. BERTELOOT précise qu'une réunion « parents-animateurs » a été organisée à la salle le 20 juin dernier au cours de laquelle Lisa LEBRIEZ, Directrice, a présenté la session de cet été ; A ce jour, les effectifs de 4 semaines sur 5 sont au complet.

2019-17 – Travaux de réaménagement de la voirie communale – Marché passé avec RAMERY – Adoption de l'avenant 1

Par délibération n° 2018-35 en date du 18 septembre 2018, un marché de travaux pour le réaménagement des rues du 26 mai 1940, de Bouquelboise et du Chemin de Halage a été attribué à l'entreprise RAMERY pour un montant de 51 146.15 € H.T.

Le mandatement de la facture à l'issue de la réalisation des travaux a été rejeté par la Trésorerie, les prix ne correspondant pas aux BPU et DQE initiaux ; Cette différence s'explique par la mise en œuvre d'une nouvelle solution technique : au lieu de réaliser les purges en granulaires, elles ont été rabotées et une grave bitume a ensuite été posée.

Il y a donc lieu de signer un avenant afin de régulariser le dossier, celui-ci ne modifiant pas le coût initial du marché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, valide l'avenant n° 1 (modification du mode d'exécution des travaux) et autorise le Maire à le signer.

2019-18 – Travaux de réaménagement de la voirie communale – Année 2019 – Délégation de signature au Maire pour signature du marché à l'issue de la consultation des entreprises

Par délibération n° 2019-09 en date du 8 avril 2019, il a été décidé d'inscrire des crédits au budget primitif 2019 afin de poursuivre les travaux de réaménagement de la voirie communale entrepris depuis 2014.

Le cabinet INGEO, retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération, va lancer une consultation auprès des entreprises et M. le Maire sollicite des membres du Conseil Municipal délégation pour signer le marché à l'issue de l'ouverture des plis.

A l'unanimité des voix, délégation est donnée au Maire ou, en cas d'absence, à M. VIEILLARD pour retenir la meilleure offre et signer toutes les pièces du marché ainsi que tous documents y afférent.

M. COURBOT, en charge du dossier, précise qu'INGEO devait vérifier s'il était possible légalement de lancer l'appel d'offres avec une 1^{ère} tranche à réaliser en septembre/octobre et une seconde différée sur janvier/février 2020 ce qui permettrait d'obtenir des prix plus intéressants, les entreprises ayant moins de travail au 1^{er} trimestre.

2019-19 – Adoption du compte de gestion 2018

M. le Maire présente aux membres de l'assemblée le compte de gestion dressé par M.BAUDRY, Trésorier Principal de SAINT-OMER, pour l'exercice 2018 :

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : 448 020.26 €
 - Recettes : 564 621.82 €
 - Résultat de l'exercice 2017 reporté : 197 670.39 €
 - soit un excédent de clôture de 314 271.95 €
- Section d'investissement
 - Résultat de l'exercice 2017 reporté : - 66 712.19 €
 - Dépenses : 266 474.92 €
 - Recettes : 84 423.32 €
 - Part affectée à l'investissement (1068) : 98 312.19 €
 - soit un déficit de clôture de - 150 451.60 €

Il est adopté à l'unanimité des voix.

2019-20 – Adoption du compte administratif 2018

M. VIEILLARD, 1er Adjoint, prend la présidence de la séance pour présenter aux membres de l'assemblée le compte administratif dressé par M. le Maire pour l'exercice 2018 :

- Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement) : 116 601.56 €
- Résultat antérieur (2017) reporté : 197 670.39 €
- 314 271.95 €
- Solde exécution 2018 de la section investissement : - 150 451.60 €
- Restes à réaliser 2018
 - ↳ Dépenses : 88 152.00 €
 - ↳ Recettes : 39 574.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, adopte le compte administratif 2018 et valide les décisions prises lors du vote du BP 2019 à savoir inscription au compte 1068 (recette d'investissement) de la somme de 199 029.60 € et au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de 115 242.35 €.

2019-21 – Protection sociale complémentaire / volet Santé – Mandat et adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion du Pas-de-Calais

Dans le cadre du risque « Mutuelle Santé » et à l'issue de la mise en concurrence pour une convention de participation relative à la protection sociale des agents territoriaux, le Centre de Gestion a retenu l'offre présentée par VYV - MNT.

Le dispositif a été mis en place dès le 1er janvier 2019 pour une durée de 6 ans.

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 permet aux employeurs territoriaux de participer au financement de la protection sociale complémentaire et M. le Maire propose que le Conseil Municipal délibère en ce sens afin que les agents communaux puissent bénéficier de ce dispositif qui présente un caractère économiquement avantageux.

Il revient au Conseil Municipal de fixer la participation mensuelle attribuée à chacun des agents dès lors qu'il choisira d'adhérer à titre individuel ; Les agents en contrats aidés auront également la possibilité d'adhérer mais uniquement pendant la durée de leur contrat.

Une participation forfaitaire annuelle de 2 € par agent devra être versée au Centre de Gestion.

A l'unanimité des voix, il est décidé :

- d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2020 pour une durée de 5 ans ;
- de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à 15 € brut ;
- d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Accord est donné par les membres du Conseil Municipal pour statuer sur les 2 questions suivantes.

2019-22 – Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – Dossier d'enregistrement soumis à consultation déposé par la société TRABET SAS en vue d'exploiter temporairement une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud sur le territoire de la commune de MENTQUE-NORTBECOURT

La société TRABET SAS a déposé en Préfecture du Pas-de-Calais un dossier d'enregistrement soumis à consultation pour son projet d'exploiter temporairement une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud sur le territoire de la commune de MENTQUE-NORTBECOURT dans le cadre du programme d'entretien des chaussées de l'autoroute A26 pour le compte de la SANEF.

La circulaire de la Préfecture précisant que le dossier va faire l'objet d'une consultation du public du 1er au 30 août 2019 inclus et que le Conseil Municipal doit émettre un avis avant le 14 septembre 2019 est arrivée en Mairie ce vendredi 21 juin.

M. le Maire invite donc les membres de l'assemblée à se prononcer.

Aucune observation n'est émise.

2019-23 – Projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé – Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

L'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité a relayé le texte d'un vœu commun proposé par la Fédération Hospitalière de France (FHF) présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé.

Elle invite les élus à l'adopter afin de rappeler l'engagement des élus locaux pour favoriser l'accès aux soins de leurs administrés et interpeller l'Etat.

Ce texte demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les enjeux suivants :

1. la lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité (*en particulier en zone périurbaine et rurale*) adaptée aux territoires ;
2. la garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité ;
3. la fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins ;
4. une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite...) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins ;
5. la mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies ;
6. le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge ;
7. la fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins ;
8. la reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le Conseil Municipal de HOULLE, à l'unanimité de ses voix, autorise le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier Ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

Cantine scolaire – Mise en place d'une tarification sociale – Soutien de l'Etat

Selon les termes du courrier adressé en Mairie fin avril, « *le Gouvernement a mis en place une incitation financière en direction des communes rurales les plus fragiles afin qu'elles puissent faciliter l'accès des écoliers pauvres à la restauration scolaire avec une tarification sociale* ».

Pour bénéficier de cette aide, les communes doivent être éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale ce qui est le cas de la commune.

Il est nécessaire de mettre en place une tarification sociale des cantines comportant au moins 3 tranches et que pour la tranche la plus basse, le prix du repas ne dépasse pas 1€.

Au terme de la discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, décide de ne pas donner suite.

Questions diverses

A l'unanimité des voix, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour l'examen des questions suivantes :

- a) Calvaire angle rue May/rue des Ecoles : sur la parcelle cadastrée Section AA n° 12 sise 1 rue des Ecoles est érigé un calvaire. M. DUVIVIER, propriétaire, s'est présenté en Mairie pour solliciter la prise en charge de son entretien par la commune arguant qu'avec son travail, il ne dispose plus d'assez de temps pour s'en occuper. Il lui sera répondu que le personnel communal interviendra une fois à titre exceptionnel ;
- b) Environnement
 - Panneau d'affichage angle rue des Fleurs/rue des Pâquerettes : voir pour le transformer en hôtel à insectes ;
 - Entrée d'agglomération : contacter les Eaux du Dunkerquois pour l'entretien de l'ancienne ferme BAYARD ;
 - Fleurissement : sous l'impulsion de Mme HARTMANN, l'école a participé pour la 1^{ère} fois au Concours des Ecoles Fleuries et remporté le 2^{ème} prix.
Lors du dernier conseil d'école, il a été demandé que la commune alloue un budget pour l'année 2019/2020. Il sera demandé à l'équipe enseignante de communiquer son projet à la Mairie qui se chargera d'acheter les plantes ;

- c) Salle polyvalente : l'association « Les Ch'tis Haïtiens » sollicite, comme en 2017, le prêt de la salle à titre gracieux en 2020 afin d'organiser une représentation théâtrale. Un accord de principe est donné ; La date pourra être fixée après établissement du calendrier des Fêtes 2020 ;
- d) Reconstruction de la cathédrale Notre Dame de PARIS : aucune suite ne sera donnée à la proposition de versement d'une subvention exceptionnelle à l'initiative de l'AMF ;
- e) Desserte en gaz : ayant été interpellé à ce sujet par des Houlois, M. COURBOT demande si la Mairie peut initier une nouvelle demande auprès de GRDF afin de savoir si une extension du réseau est prévue. Remarque : en cas de réponse positive, le passage des canalisations dégraderait la voirie alors que la commune a beaucoup investi ces 4 dernières années pour la remettre en état ;
- f) Béguinage : reprendre contact avec CAP'IMMO pour démarrage des travaux / qu'en est-il de la commercialisation des terrains libres de constructeurs ?
- g) Voirie : M. le Maire a repris contact avec M. MATTA quant au sinistre rue de Vincq suite à l'incendie de la voiture de M. BURGRAEVE ;
- h) Cantine : Mme SAINT-MACHIN informe les membres du Conseil qu'elle a été interpellée par Mme LAMOUCHE quant à la qualité des repas, l'organisation... selon cette dernière, plusieurs familles retireraient leurs enfants de l'école à cause de ce service ;
- i) Bâtiments communaux
 - Ecole : Thibaut BLONDEL doit fournir un devis pour le ponçage du revêtement des murs / En attente également d'un devis pour la pose d'un enduit ;
 - Eglise : l'appel d'offres est en cours (date limite dépôt des offres : 27 juin).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.